



er :

- Commune
- PLUi-H
- et
- des déchets
- ement non
- e et Forêt
- ment
- ance
- oins
- et Habitat
- & Mobilité
- Patrimoine
- Trail -

2017

	Je	Ve	Sa	Di
	2	3	4	5
	9	10	11	12
	16	17	18	19
	23	24	25	26
	30	31	1	2

ement à venir
ains mois

Le PLUi-H

Le PLUi-H, qu'est-ce que c'est ?

Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes du Haut-Chablais s'est engagée, en décembre 2011, dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local d'Urbanisme (PLUi-H).

Les grandes étapes du PLUi-H.

Le DIAGNOSTIC : une première étape pour dresser un portrait du territoire. Indispensable à l'élaboration du PLUi-H, le diagnostic territorial repose sur un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines : Habitat, Économie, Agriculture, Équipements, Déplacements, Patrimoine, Environnement, ... Cette phase d'enquête cruciale est aussi l'occasion de définir les enjeux et les problématiques spécifiques au Haut-Chablais d'ici 2025. Le Projet de Territoire ! Une première (...)

Gouvernance - s'informer et s'exprimer.

Le COP 15 (comité de pilotage). Ce COP 15 est l'élément central de la gouvernance du PLUi-H. Il était indispensable de mettre en place une méthode de travail et instaurer une collaboration entre la CCHC et les communes. La gouvernance a été adoptée en conférence des maires en décembre 2015.

Les ateliers de travail du COP 15.

Le COP 15 se réunit régulièrement depuis avril 2016. Vous pouvez retrouver et télécharger le compte-rendu de chaque réunion.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)..

Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit de la pièce centrale du PLUi-H. Il constitue la "colonne vertébrale" du projet et formalise à partir des enjeux identifiés lors de la phase de Diagnostic, les choix, les orientations et les actions à porter pour le développement du Haut-Chablais dans les années à venir.

Les bureaux d'études.

La CCHC est accompagnée de bureaux d'études pour l'élaboration du PLUi-H.

La concertation avec la population.

L'élaboration du PLUi-H doit être le moment privilégié pour organiser un débat public avec la population et les élus des communes quant à la nature et aux objectifs du projet. Il est également important d'associer pleinement à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, la CCHC met en place divers dispositifs d'informations et d'échanges.